



MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM
AVIS PUBLIC
VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES – SECTEUR II

L'ENTREPRISE ENVIRO 5 INC. a été mandatée par la Municipalité de Brigham pour effectuer la collecte, le transport et la disposition des boues de l'ensemble des fosses septiques situées sur le territoire de la Municipalité de Brigham conformément au *Règlement numéro 08-03 pourvoyant à une vidange périodique des fosses septiques.*

En 2021, les immeubles situés du côté ouest de la route 139 (secteur II) seront visités entre le 5 juillet et le 26 août. Les personnes concernées recevront un avis écrit de l'entrepreneur les avisant de la date prévue pour la vidange.

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec la Municipalité de Brigham au 450 263-5942.

Donné à Brigham, ce 6^e jour d'avril 2021.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Me Pierre Lefebvre, avocat